

**SEANCE du 26 NOVEMBRE 2015.**

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, JEANJEAN Lillian, DEBRIN Jean-Luc, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre et CUCHE Sébastien.  
Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mr MATHIEU Dominique.

Membres absents : Mme KASIDIS Estelle.

**Délibération N° 2015-042**

**Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie sur l'année 2015,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de renouveler sa ligne de trésorerie  
N° 10278 00160 00061358871 à hauteur de 10 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Délibération N° 2015-043**

**Schéma de Coopération Intercommunale de la Moselle.**

**Avis DEFAVORABLE**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale élaboré par le Préfet.

Monsieur le Préfet sollicite l'avis des communes pour la proposition de schéma.

Le schéma en question décide la suppression des syndicats suivants :

Syndicat Intercommunal de Secours et Incendie de Delme,.

Syndicat Intercommunal Scolaire de Delme,

Syndicat Intercommunal de Voirie de Delme,

SIVOM entre Seille et Nied.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE un AVIS DEFAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle.

**Schéma de Coopération Intercommunale de la Moselle.**  
**Avis DEFAVORABLE pour les syndicats intercommunaux.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal,

Considérant la délibération du Syndicat Intercommunal de Secours et Incendie de DELME en date du 30 octobre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, refusant la dissolution dudit syndicat et demandant le maintien du syndicat .

Considérant la délibération du Syndicat Intercommunal de Voirie de DELME en date du 6 novembre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, refusant la dissolution dudit syndicat et demandant le maintien du syndicat .

Considérant la délibération du Syndicat Intercommunal Scolaire de DELME en date du 26 novembre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, refusant la dissolution dudit syndicat et demandant le maintien du syndicat.

Considérant la délibération du SIVOM entre Seille et Nied en date du 25 novembre 2015 donnant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, refusant la dissolution dudit syndicat et demandant le maintien du syndicat..

Considérant que les conseillers municipaux de Craincourt n'acceptent pas la proposition figurant dans le schéma départemental de coopération intercommunale de dissoudre les dits syndicats.

Considérant que le Maire déclare à l'assemblée que les documents nécessaires à l'examen de ce projet ont été adressés et peuvent donc servir de base à la discussion et au vote,

Considérant que les délégués des communes membres audits syndicats avaient décidé de créer ces syndicats pour apporter leur part de financement nécessaire aux travaux et projets de financement.

Considérant que les communes adhérentes gèrent en régie directe ces services à un coût maîtrisé en minimisant les frais de fonctionnement :

- **aucune indemnité** aux présidents et vice-présidents pour la plupart de ces syndicats,
- gestion rigoureuse journalière,
- aucune dépense de fonctionnement,
- les frais ne portent que sur des dépenses d'investissement,
- coût très bas par habitant demandé aux communes adhérentes,

Considérant que la dissolution des dits syndicats intercommunaux serait une grave erreur :

- aucune réponse n'est apportée sur les modalités qui seront mises en œuvre,
- les communes seront dans l'incapacité de participer à la vie de ces syndicats. La recherche d'économie voulue par le législateur n'est pas justifiée, les syndicats ne génèrent pas de dépense inutile,
- jusqu'à présent, les syndicats auxquels les communes adhèrent, ont toujours fonctionné avec des charges qui se sont révélées supportables pour les budgets communaux. Ils sont à taille humaine et ont un aspect de service de proximité du fait de leur ancrage dans le tissu local, sous le contrôle des élus qui y siègent et prennent en compte les intérêts des communes adhérentes et des élèves ou pompiers ou utilisateurs.

Considérant que les délégués des communes n'acceptent pas la proposition figurant dans le schéma départemental de coopération intercommunale de dissoudre les dits syndicats.

Considérant que les délégués des communes refusent de perdre cette compétence et souhaitent garder la pleine maîtrise de ces syndicats qui répondent aux besoins de leur bassin de vie,  
Considérant que durant les années précédentes, les délégués ont veillé à répondre aux besoins exprimés.

après délibération,

- décide, à l'unanimité, de rejeter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle.

- décide, à l'unanimité, de refuser la dissolution des syndicats intercommunaux suivants :

Syndicat Intercommunal de Secours et Incendie de Delme,

Syndicat Intercommunal Scolaire de Delme,

Syndicat Intercommunal de voirie de Delme,

SIVOM entre Seille et Nied.

- vote, à l'unanimité, pour le maintien des syndicats intercommunaux ci-dessus.

### Délibération N° 2015-045

#### Travaux sécurité voirie. Choix du devis.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la subvention au titre des amendes de police a été octroyée pour le projet de sécurité de voirie et d'installation des coussins berlinois.

La mairie a sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise SNH .....7 208.00 € HT

Ce devis comprend une prestation de peinture routière en supplément.

- Entreprise SNH .....5 973.00 € HT
- AXIMUM.....6 518.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis de l'entreprise SNH s'élevant à 7 208.00 € HT, soit 8 649.60 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

### Délibération N° 2015-046

#### Budget primitif EAU 2015. Virement de crédits – Etudes eau DUP.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget annexe EAU de l'exercice 2015

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	21561	ONA	Service de distribution d'eau	11 600,46
				<b>11 600,46</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	ONA	Frais d'études	-11 600,46
				<b>-11 600,46</b>

#### DIVERS et INFORMATIONS.

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers du très mauvais état de la toiture du bâtiment des garages. Il a constaté des infiltrations à certains endroits. Il convient de remplacer des tuiles.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie a adressé un courrier au syndicat de voirie de Delme au sujet des honoraires facturés sur devis.

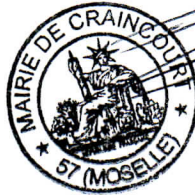
- La tondeuse est actuellement en révision chez ROCHA.

- Une réception aura lieu le 29 décembre à 14H00 pour la remise des colis de Noël des anciens.

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MEFRAN comprenant le banc à installer sur l'aire de jeux ainsi que des barrières, des cendriers et une vitrine extérieure. Il s'élève à 783.60 TTC.
- Les délégués donnent le compte-rendu de la dernière réunion du SIVOM des Armoises.
- Dans le cadre d'une demande de remembrement, Monsieur HOFF informe l'assemblée que 18 exploitants ont des terres sur la commune. Quelques exploitants consultés ont répondu favorablement.

A Craincourt, le 21 décembre 2015.

Le Maire :  
Didier FISCHER



www.craincourt.fr